



Rapport d'activités

Collecte des déchets ménagers

Année 2016



Siège social : 9, rue André Ampère – Z.I. du Pâtis – 78120 RAMBOUILLET

N° Vert **0 800 49 50 61**

: 01.34.83.12.07 - : 01. 34. 83. 81.54

: accueil@sictomrambouillet.fr

: www.sictomregionrambouillet.com

SOMMAIRE

Présentation du syndicat	Pages 2 à 5
La collecte	Pages 6 à 15
Le traitement	Page 16
Les finances	Pages 17 à 22
L'administration générale.....	Pages 23 et 24
Les opérations en faveur de l'environnement.....	Pages 25 à 28



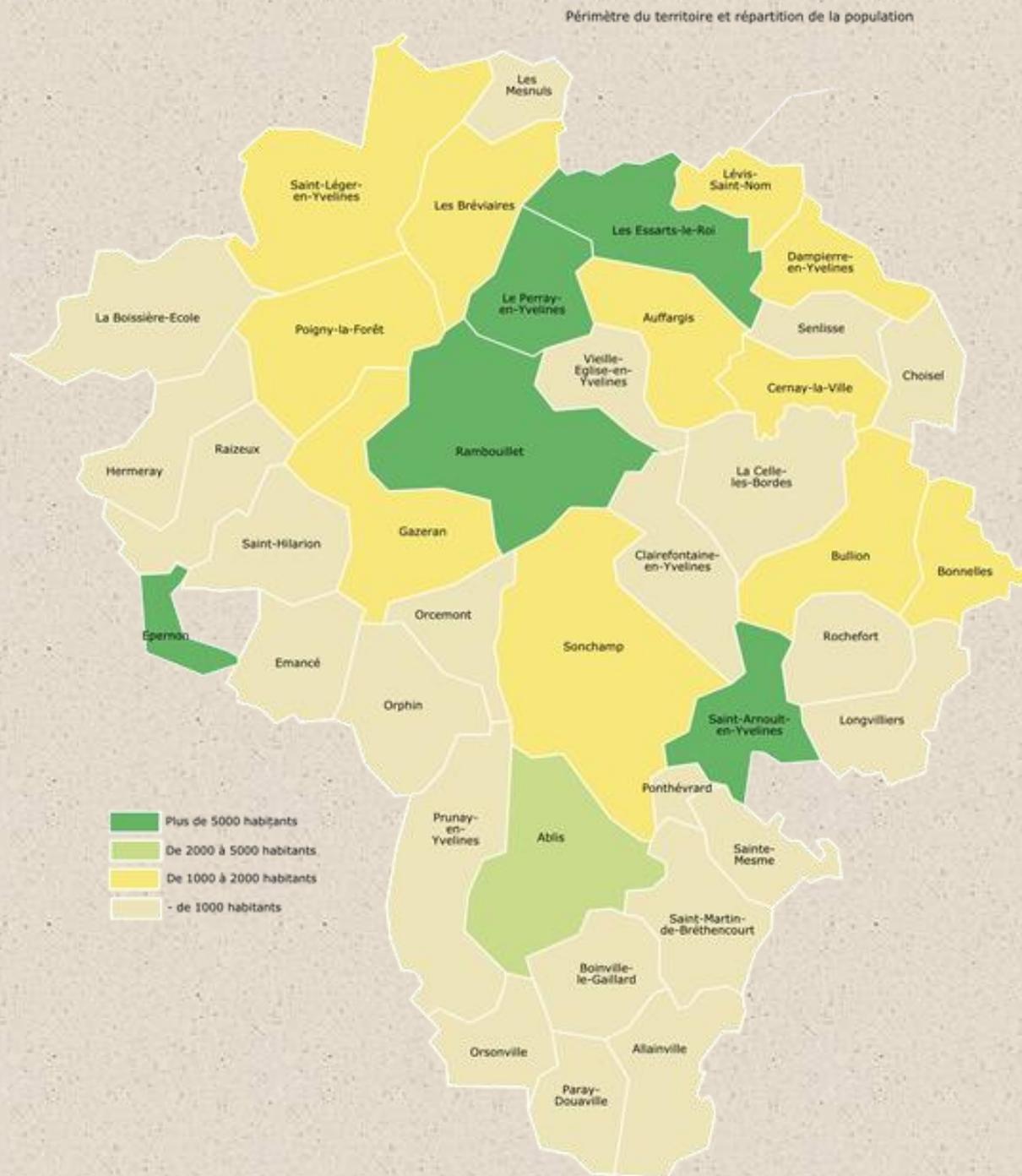
PRÉSENTATION DU SYNDICAT

Le **SICTOM de la Région de RAMBOUILLET** a été créé le 4 juillet 1962 autour de 11 communes. Après des adhésions successives, le Syndicat a grossi pour atteindre 40 communes à partir de 2013 (la commune de Magny-les-Hameaux est sortie du Syndicat en 2008, la commune de Châteaufort au 1^{er} janvier 2013).

La **compétence "Ordures Ménagères"** est passée aux communautés d'agglomération / de communes au fur et à mesure de leur constitution. Elles ont aussitôt transféré la compétence au SICTOM de la Région de RAMBOUILLET.

Aujourd'hui, les 40 communes ont intégré une communauté d'agglomération et cinq communautés de communes constituées à ce jour sur le territoire du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET. (**87 256** habitants)

- **Rambouillet Territoires** (23 communes) : Auffargis, Bonnelles, Bullion, La Boissière-École, Cernay-la-Ville, La Celle-les-Bordes, Clairefontaine-en-Yvelines, Émancé, Gazeran, Hermeray, Longvilliers, Orcemont, Orphin, Poigny-la-Forêt, Ponthévrard, Raizeux, Rambouillet, Rochefort-en-Yvelines, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Hilarion, Saint-Léger-en-Yvelines, Sonchamp et Vieille-Église-en-Yvelines.
- **Haute Vallée de Chevreuse** (4 communes) : Choisel, Dampierre-en-Yvelines, Lévis-Saint-Nom et Senlisse.
- **Les Étangs** (3 communes) : Les-Bréviaires, Les-Essarts-le-Roi, Le-Perray-en-Yvelines
- **Contrée d'Ablis – Portes d'Yvelines** (8 communes) : Ablis, Allainville-aux-Bois, Boinville-le-Gaillard, Orsonville, Paray-Douaville, Prunay-en-Yvelines, Saint-Martin-de-Bréthencourt et Sainte-Mesme.
- **Val de Drouette** (1 commune): Épernon
- **Cœur d'Yvelines** (1 commune): Les Mesnuls



Le Syndicat est administré par un **Comité Syndical** composé de 80 délégués titulaires qui sont désignés par les communautés d'agglomération / de communes. Chaque commune est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Le Comité Syndical est présidé par Monsieur Benoît PETITPREZ, délégué de la Communauté d'Agglomération "RAMBOUILLET TERRITOIRES".

Il est assisté dans ses fonctions par 5 vice-présidents.



Benoît PETITPREZ
Président



Pierre-Yves KOPPE
Vice-Président
En charge des Finances



Guy POUPART
Vice-Président
En charge de la Commission
d'Appel d'Offres
Le contrat de collecte pour la
partie "Contractuelle"
Le SICTOM de demain



Chantal RANCE
Vice-Présidente
En charge de la Communication



Daniel BONTE
Vice-Président
En charge de L'Exploitation
comprenant la collecte, les
caractérisations, le parc de véhicules,
les points d'apport volontaire



Xavier CARIS
Vice-Président
En charge du personnel
et la redevance spéciale

Le **Bureau Syndical** est composé de 16 membres : le Président, les 5 Vice-Présidents et 10 délégués titulaires.

Le travail s'effectue essentiellement en **Commission** :

Finances, Communication, Appel d'Offres, SICTOM de demain

LA COLLECTE

1 - L'organisation de la collecte.

La plus grande partie de la collecte est confiée à un prestataire extérieur et le reste est effectué en régie.

La société EUROPE SERVICE DECHETS (ESD) assure les prestations depuis le 1^{er} mars 2013. Ce contrat expirera le 28 février 2018.



La collecte en régie concerne les encombrants et les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) sur rendez-vous, les mises en place de bennes à la demande, les collectes en redevance spéciale de certaines entreprises et collectivités.

Un règlement de collecte a été approuvé et mis en place, règlement qui définit les obligations de chacun en matière de collecte et a pour objet de :

- Garantir un service public de qualité
- Assurer la sécurité et le respect des conditions de travail des personnes en charge de la collecte
- Contribuer à améliorer la propreté des lieux publics et le nettoyage des rues,
- Éliminer les déchets dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé humaine
- Sensibiliser et informer les citoyens à la nécessité de réduire leur production de déchets et à les valoriser, et utiliser les différents services et équipements mis à leur disposition,
- Rappeler les obligations de chacun en matière d'élimination des déchets
- Disposer de sanctions sur les abus et les infractions.

Ce règlement s'applique à toute personne, physique ou morale, occupant une propriété sur le territoire du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET en qualité de propriétaire, locataire, usufruitier ou mandataire, ainsi qu'à toute personne itinérante y séjournant.

1-1 Collecte en porte à porte

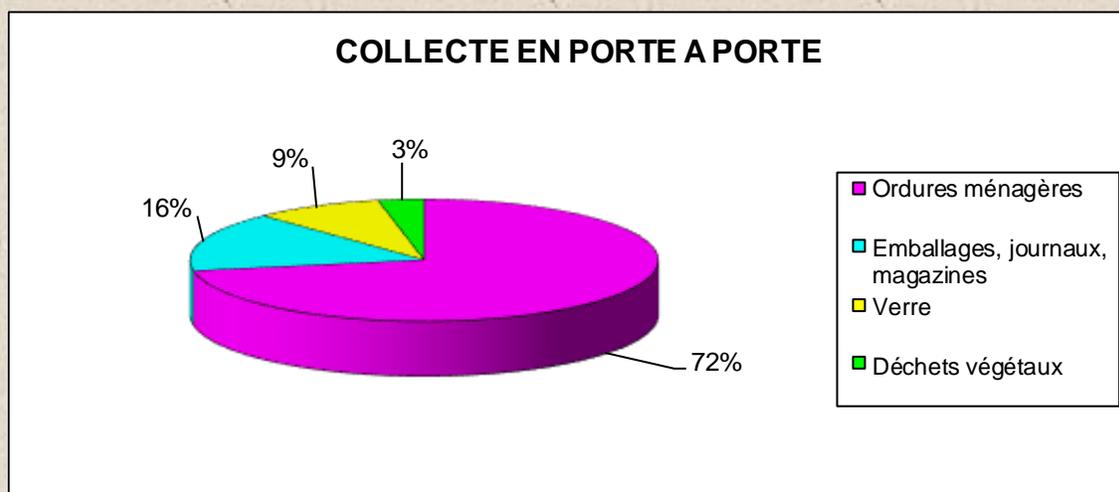
- Collecte en porte à porte des Emballages-Journaux-Magazines tous les 15 jours.
- Collecte en porte à porte du verre toutes les 6 semaines
- Collecte en porte à porte des ordures résiduelles toutes les semaines.

Certains secteurs communaux bénéficient de collectes plus fréquentes en particulier dans les centres villes étroits, les zones d'activités et l'habitat collectif. De plus, une collecte en

porte à porte des déchets végétaux est organisée avec distribution de sacs pour les communes des Essarts-le-Roi et du Perray-en-Yvelines en saison (de la semaine 13 à la semaine 47) à leur demande.

En 2016 ont été collectés :

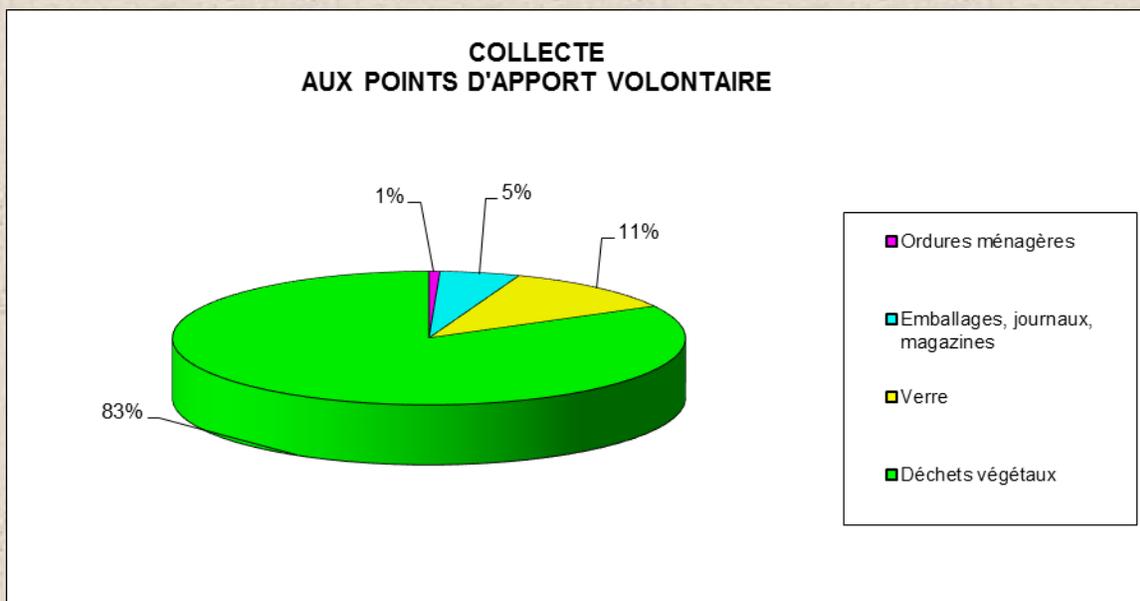
➤ Ordures ménagères	21 108 tonnes
➤ Emballages	4 608 tonnes
➤ Verre	2 606 tonnes
➤ Déchets végétaux	927 tonnes
Soit un total de	29 249 tonnes



1-2 Collecte en points d'apport volontaire

Des points d'apport volontaire concernant le verre, les emballages-journaux-magazines, les déchets végétaux sont répartis sur le territoire et collectés régulièrement. En 2016 ont été collectés :

➤ Ordures ménagères	24 tonnes
➤ Emballages et Journaux magazines	177 tonnes
➤ Verre	400 tonnes
➤ Déchets végétaux	2 916 tonnes
Soit un total de	3 517 tonnes



1-3 Collecte en régie

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET organise pour les ménages une collecte sur rendez-vous pour les encombrants et une collecte spécifique pour les déchets électriques et électroniques encombrants "D3E".

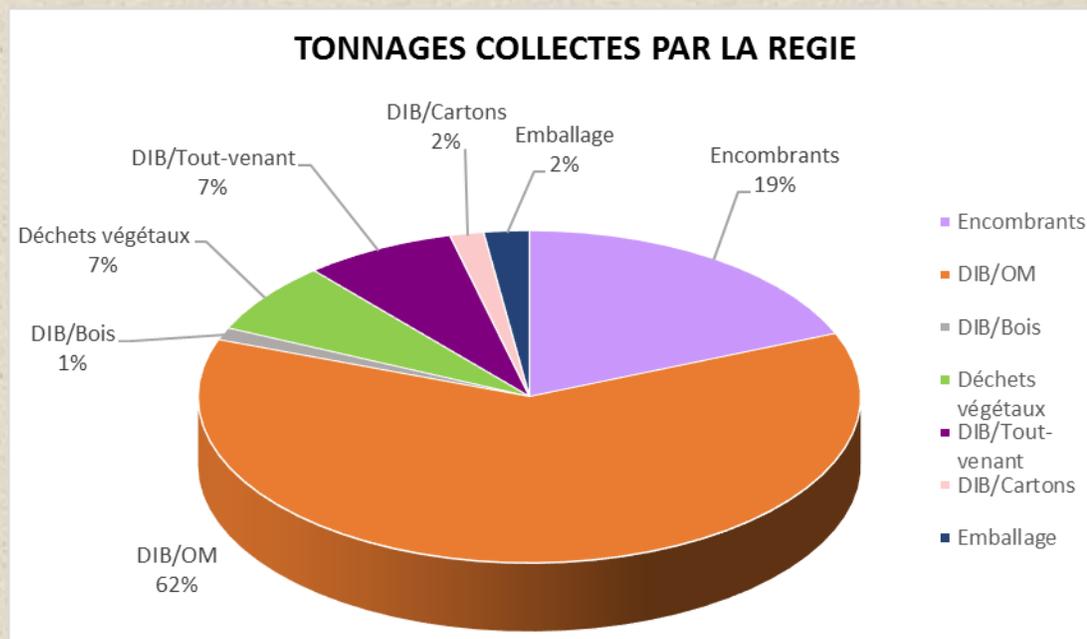
2 763 rendez-vous ont été pris pour les encombrants et 811 pour les déchets électriques.

Ce service a collecté 1 532 tonnes d'ordures ménagères dont 1 377 tonnes pour les gros producteurs de redevance spéciale et 155 tonnes provenant des services techniques non pris en charge par le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET au niveau du traitement, soit 37 tonnes de moins par rapport à l'année 2015 et 466 tonnes d'encombrants, soit 1 tonne de plus par rapport à 2015.

La collecte des déchets industriels banals "D.I.B." est assurée par la mise à disposition de caissons de 10 à 30 m³, de bacs ainsi que de compacteurs de 8 à 20 m³.

Ce service en régie a collecté au total 2 481 tonnes dont 41,5 tonnes de carton.

Ce service intervient auprès de clients réguliers contractualisés et sur des demandes ponctuelles facturées.



1-4 Qualité de la collecte

La qualité des collectes est correcte, le taux de caractérisation est de 86.88 %. Il se maintient au même niveau depuis plusieurs années grâce aux nombreux contrôles de collecte effectués par les services du SICTOM

Le nombre de réclamations est très faible au regard du nombre d'enlèvements effectués dans l'année.

Les variations de quantité collectées sont relativement faibles d'une année sur l'autre.

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE EN PORTE À PORTE (en tonnes)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ordures ménagères	22 936	22 614	21 881	21 826	21 374	21 108
Emballages	4 959	4 855	4 635	4 615	4 635	4 608
Verre	2 837	2 757	2 577	2 564	2 589	2 606
Déchets végétaux	851	909	890	1 024	837	927
TOTAL	31 583	31 135	29 983	30 029	29 435	29 245

Cela donne en base 100 (depuis 2010) :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ordures ménagères	100.3	98.9	95.7	95.5	93.5	92.9
Emballages	101.5	99.4	94.9	94.5	94.9	94.3
Verre	100	97.2	90.8	90.4	91.3	91.9
Déchets végétaux	107.9	115.2	112.8	129.8	106.1	117.5

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE (en tonnes)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ordures ménagères	48	48	36	30	31	24
Emballages	170	155	153	142	156	177
Verre	323	346	361	399	401	400
Déchets végétaux	1828	1 820	1 885	2 333	2339	2 916
TOTAL	2369	2 369	2435	2 904	2927	3 517

Cela donne en base 100 :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ordures ménagères	92.3	92.3	69.2	57.7	59.1	45.7
Emballages	95	86.6	85.5	79.3	87.2	98.9
Verre	95.6	102.4	106.8	118	118.6	118.3
Déchets végétaux	116.5	116	120.1	148.7	149.1	185.9

Les résultats suivants traduisent les quantités de déchets rapportées au nombre d'habitants :

	2016	
Ordures ménagères	176,6	Kg/hab.
Emballages	42,9	Kg/hab.
Verre	34,5	Kg/hab.
Déchets végétaux	69,32	Kg/hab.
Déchets végétaux AV	33.42	Kg/hab.
Encombrants	5,34	Kg/hab.
TOTAL	362,08	Kg/hab.

2 – Les déchèteries

La compétence de gestion des déchèteries est assurée par le SITREVA.

Ce syndicat regroupe la compétence "Traitement et valorisation des déchets" pour 5 syndicats :



- Le SICTOM de la région de RAMBOUILLET
- Le SICTOM du HUREPOIX
- Le SIRMATCOM de MAINTENON
- Le SICTOM d'AUNEAU
- Le SICTOM de CHÂTEAUDUN.

Sur le territoire, le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET dispose de 5 déchèteries :

Auffargis, Bonnelles, Gazeran, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Rambouillet,

Le nombre de visites sur ces 5 déchèteries a été de 161 177 soit une hausse de 1.95%, (15 899 visites en 2015).

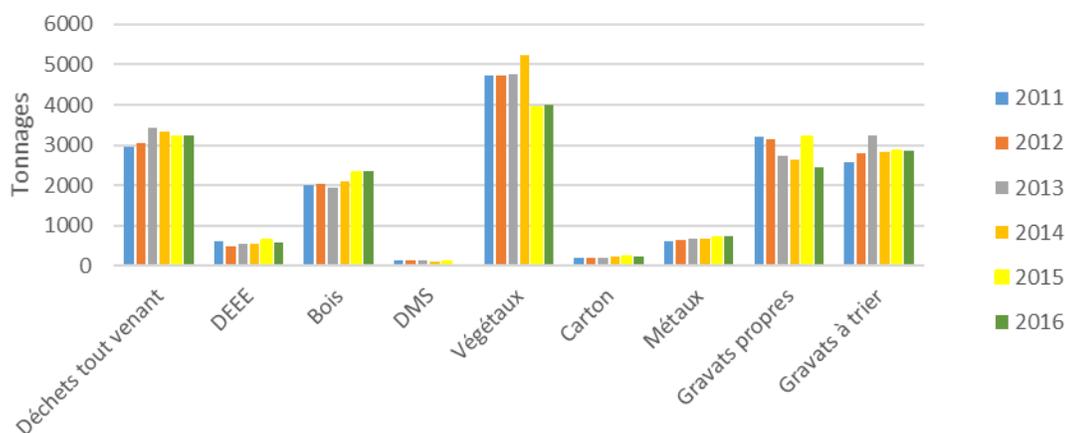
16 481 tonnes (17 224 tonnes en 2015) ont été apportées dans ces déchèteries se répartissant ainsi :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Déchets tout venant	2 963	3 038	3 418	3 336	3 205	3 238
DEEE	626	483	535	539	633	583
Bois	2 013	2 052	1 942	2 100	2 330	2 367
DMS	125	136	148	92	103	31
Végétaux	4 735	4 727	4 758	5 242	3 950	4 004
Carton	209	199	200	217	231	233
Métaux	625	651	687	678	718	730
Gravats propres	3 204	3 140	2 722	2 641	3 204	2 443
Gravats à trier	2 561	2 794	3 235	2 825	2 850	2 852
TOTAL	17 061	17 221	17 644	17 670	17 234	16 481

Cela donne en base 100 :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Déchets tout venant	103.1	105.7	118.9	116.0	111.5	112.6
DEEE	133.5	103	114.1	119.6	134.9	124.2
Bois	107.6	109.7	103.8	112.2	124.5	126.5
DMS	105.9	115.3	125.4	78.0	87.2	26.2
Végétaux	106.9	106.8	107.5	118.4	89.2	90.4
Carton	113.6	108.2	108.7	117.9	125.5	126.6
Métaux	95.3	99.2	104.7	103.4	109.5	111.3
Gravats propres	108.9	106.7	92.5	89.8	108.9	83
Gravats à trier	105.2	114.7	132.9	116.0	117.5	117.6

Détail des apports du SICTOM de la Région de Rambouillet



Les quantités de déchets rapportées au nombre d'habitants (87 256) :

	2016	
Tout-venant	37.1	Kg/hab.
Bois	27.1	Kg/hab.
Déchets végétaux	45,8	Kg/hab.
Carton	2,7	Kg/hab.
Métaux	8,4	Kg/hab.
Gravats à trier	32,7	Kg/hab.
Gravats propres	28	Kg/hab.
Déchets électriques	6,7	Kg/hab.
TOTAL	188.5	Kg/hab.

A l'échelle des 22 déchèteries du SITREVA, 76 763 tonnes de déchets ont été déposées pour 703 473 visites, soit une hausse de 2 % (687 504 visites en 2015.)

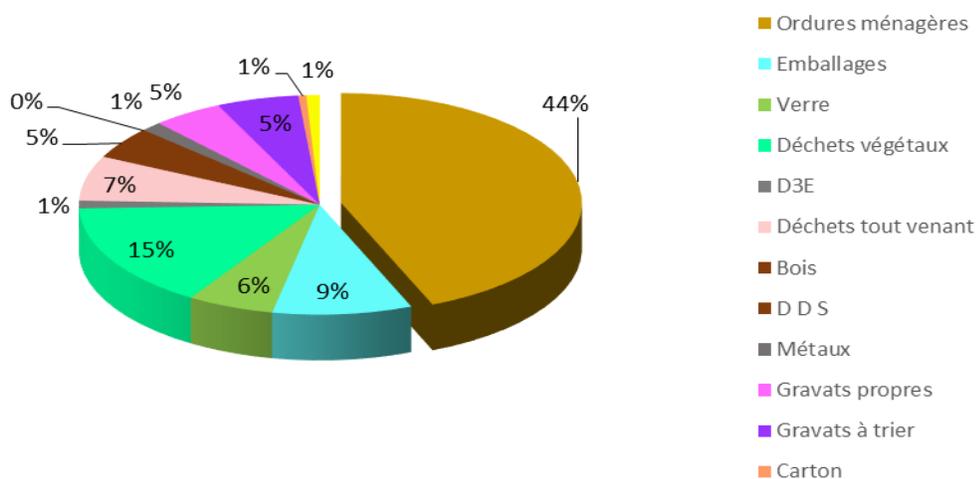
3 – Bilan

Les tonnages collectés en porte à porte, en points d'apport volontaire et ceux des déchèteries se répartissent ainsi pour l'année 2016.

3/ En tonnes								
Nature des déchets	Porte à porte	Points d'apports Volontaires	Apports sur les 5 déchetteries	En régie (SICTOM)		Total	Variations en %	
				Encombrants des ménages	D I B Sociétés		2015	2014
Ordures ménagères	21 108	24			1 532	22 664	- 1	- 4
Emballage	4 608	177			55	4 840	+ 1	0
Verre	2 606	400				3 006	+ 1	+ 2
Déchets végétaux	927	2 916	4 004		172	8 019	+ 10	- 9
D 3 E			583			583	- 8	+ 8
Déchets tout venant			3 238		183	3 421	+ 2	- 2
Bois			2 367		30	2 407	+ 2	+ 14
D D S			31			31	- 70	- 66
Métaux			730		0	730	+ 2	+ 8
Gravats propres			2 443			2 443	- 24	- 7
Gravats à trier			2 852			2 852	- 0,3	+ 1
Carton			233		41,5	274,5	- 1	+ 9
Encombrants				466		465	- 16	+ 14
Déchets divers								
TOTAL	29 249	3 517	16 481	466	2 013,5	51 736,5	- 1	- 3
Variations A-1 en % 2015	-0.6	+20.2	-4	0	- 0,9	-1		
Variations A-2 en % 2014	-2.6	+21,1	-7	+14,2	-8,4	-3		
Poids par type de collecte en %	56,5%	6,8%	31,8%	1%	3,9 %	100 %		
Poids collecte par prestation en %	ESD 63,3 %		31,8 %	Régie 4,9 %		100 %		

(Abréviations) : **D3E** = Déchets Électriques, Électroniques, Électroménagers **D D S** = Déchets Diffus Spécifiques

Importance des déchets collectés en pourcentage



LE TRAITEMENT

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET a délégué sa compétence "Traitement" au SITREVA, Syndicat qui regroupe 5 syndicats primaires, 235 communes pour 317 611 habitants.

Le rapport d'activités du SITREVA est annexé à celui du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET.

LES FINANCES

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET avait retrouvé un équilibre financier dès 2008.

La maîtrise des coûts permet de maintenir cet équilibre.

Cette année, deux provisions ont été constituées, la première relative à un litige sur la masse salariale du contrat de collecte, et la seconde est une provision pour risques sur la redevance spéciale.



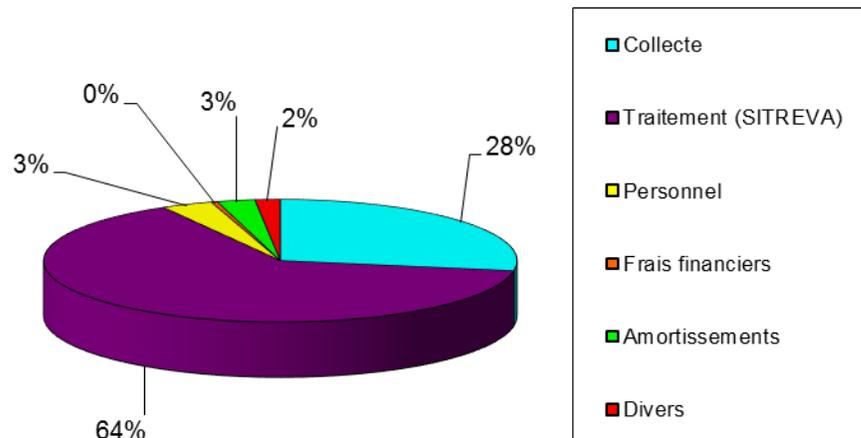
Les résultats

1- Section de fonctionnement :

Les principales dépenses se répartissent cll omme suit :

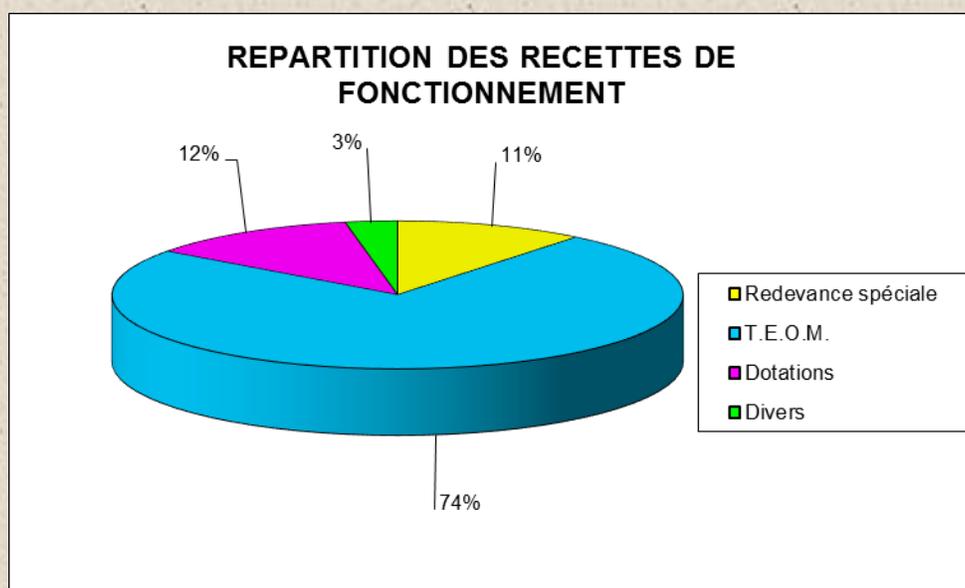
- Contrat pour la collecte des ordures ménagères (société ESD)	3 690 125,67 €
- Coût du traitement se décomposant :	
➤ Traitement des collectes.....	5 025 415.68 €
➤ Traitement des déchèteries	1 308 474.34 €
➤ Participations forfaitaires pour le haut de quai, Les frais de structure du SITREVA, DSP et la part fixe	2 221 188.79 €
- Frais de personnel du SICTOM.....	468 056,25 €
- Frais financiers	56 035,43 €
- Amortissement.....	344 782,68 €
- Provisions pour risques.....	650 000,00 €

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les recettes sont constituées par :

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères 11 081 300,09 €
Elle provient de la TEOM perçue par la communauté d'agglomération et les communautés de communes qui l'encaissent et la reversent intégralement au SICTOM de la Région de RAMBOUILLET
- Les subventions ECO EMBALLAGES et les recettes filières perçues par le SITREVA et reversées aux syndicats primaires selon la qualité du tri..... 1 792 374,94 €
- La redevance spéciale pour les entreprises et les commerces..... 1 603 266,17 €
- Divers..... 440 236,64 €



La section de fonctionnement se solde par les résultats suivants :

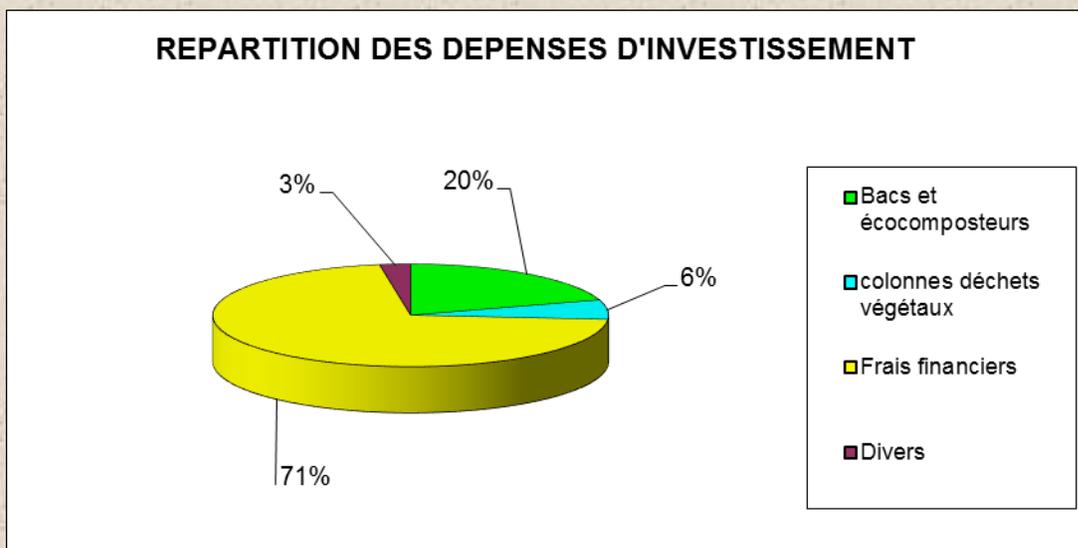
Dépenses.....	14 509 863,45 €
Recettes.....	14 917 177,84 €
Excédent reporté	1 495 404,32 €
Résultat de l'exercice : EXCEDENT FIN 2016	1 902 718,71 €

2 – Section d'investissement :

Les principales dépenses de l'année se répartissent comme ceci :

- L'acquisition de bacs, colonnes d'apports volontaire pour le tri et d'éco-composteurs 136 595,88 €
- Le remboursement de la dette 481 506,65 €
- Le renouvellement du parc et acquisition de colonnes déchets végétaux 41 367,84 €

- Divers..... 17 039.53 €



La section d'investissement se solde par les résultats suivants :

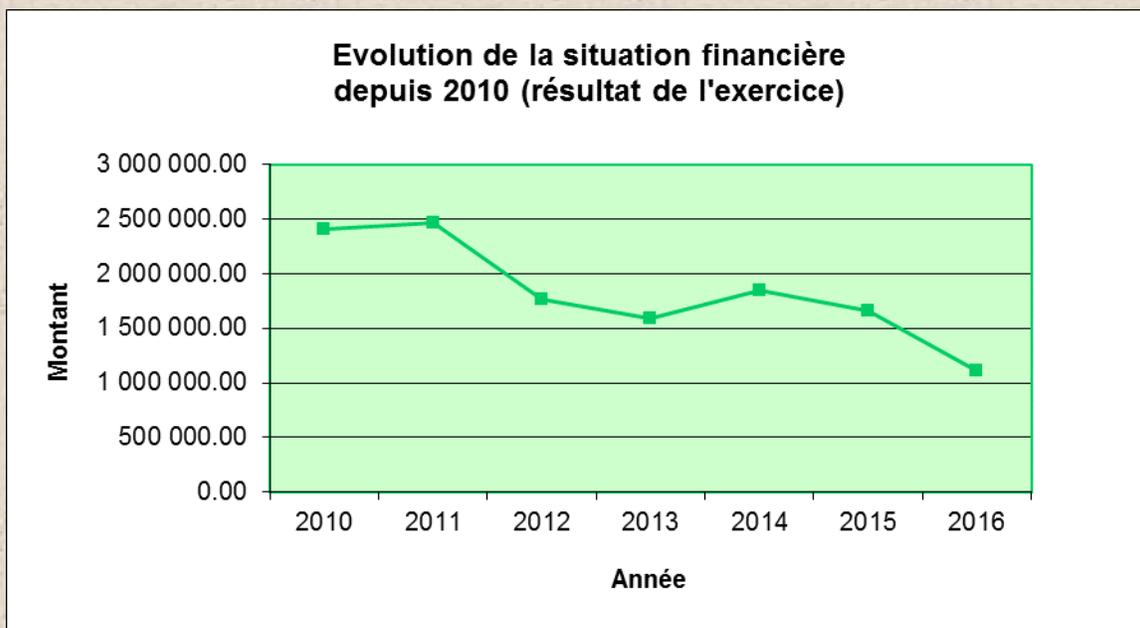
Dépenses.....	676 509,75 €
Recettes.....	571 361,15 €
Déficit reporté	169 008,47 €
Résultat de l'exercice : DEFICIT	274 157,07 €

3 – Évolution de la situation financière

L'exercice 2016 s'est soldé de la manière suivante :

Solde de fonctionnement	+ 1 902 718,71 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 247 157,07 €
Restes à réaliser de la section d'investissement	- 512 362,00 €
Besoin en financement	- 786 519,07 €
Affectation à la section d'investissement (article 1068)	786 519,07 €
Report à nouveau à la section de fonctionnement (article 002)	1 116 199,64 €

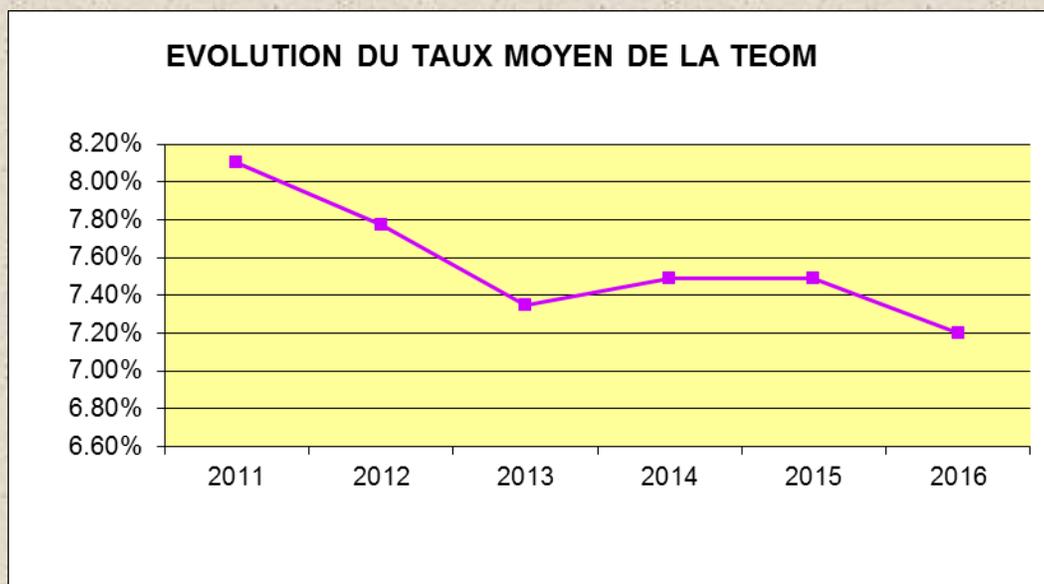
L'exercice 2016 s'est soldé par un **excédent global de 1 116 199,64 €**



Les investissements sont toujours intégralement autofinancés, l'encours des emprunts a diminué : Il s'agit d'un emprunt à taux fixe dont la dernière échéance se situe à fin janvier 2018, il ne reste plus qu'une échéance de 636 524 euros à payer.

Le graphique ci-dessous fait apparaître l'évolution du taux moyen de la TEOM.

Le taux 2016 ressort à 7,20 %, en baisse par rapport à celui de 2015 : 7,49 %, (taux hors collecte des déchets végétaux en porte à porte)



4 – La redevance spéciale

La redevance spéciale a été rendue obligatoire par la loi du 92-646 du 13 juillet 1992 à compter du 1^{er} janvier 1993. Elle s'applique à la collecte et au traitement des ordures ménagères issues des entreprises et des collectivités.

Ce service évolue en fonction de l'activité économique du territoire du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET, et des besoins ponctuels des entreprises ou des communes.

Un contrat est établi avec chaque entité collectée en fonction du nombre de bacs mis à disposition dont le litrage est adapté à la production de déchets. La facturation se fait au volume collecté et dès le premier litre, déduction faite de la taxe d'ordures ménagères (TEOM) payée par le client. Il n'y a pas de volume ou tonnage maximal défini pour le service de redevance.

Les tarifs de la redevance spéciale sont votés, chaque année, par le comité syndical en tenant compte des prix de revient des collectes et traitements concernés.

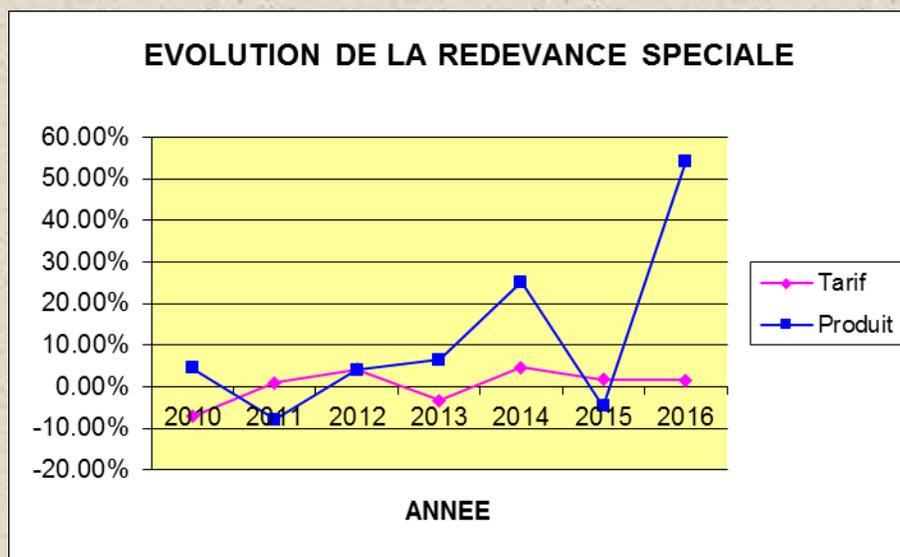
En 2016, l'évolution du cours des marchés de collecte a induit également une augmentation des tarifs de la redevance spéciale comme en 2015.

La recette de la redevance spéciale a augmenté et elle s'élève à 1 603 266,17 € avec un nombre croissant de nouveaux contrats, surtout au niveau des collectivités et établissements publics. Beaucoup de contrats ont été réévalués avec une adaptation optimisés de leur stock de bacs.

Cette recette se décompose de la façon suivante :

- Entreprises ayant un contrat de redevance spéciale avec le SICTOM
de la Région de RAMBOUILLET 1 576 980 €
- Enlèvement mensuel pour les services techniques des communes 14 578 €
- Mise à disposition de bennes pour manifestations ponctuelles 11 708,49 €

Le graphique fait apparaître l'évolution de la recette de la redevance spéciale :



Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET accompagne les communes lors d'installation de camps de gens du voyage. 9 installations de bennes ont été payées par

les gens du voyage pour 19,32 tonnes. (Contre 29 demandes d'installations de bennes en 2015 pour 97.5 tonnes collectées)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 – L'activité du service "administration générale"



L'activité de ce service est variée. Il assure principalement **le standard** (réception des appels, réclamations, prises de rendez-vous, accueil des personnes), **la gestion du courrier, l'organisation des comités syndicaux, des bureaux et des diverses commissions**, d'autres missions diverses et variées.

Au cours de cette année, 4 165 courriers ont été reçus et 582 ont été envoyés

Le comité syndical a tenu 7 réunions et 45 délibérations ont été votées au cours de ces réunions, le retrait de la commune des MESNULS n' a pas abouti.

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET a adhéré au **groupement de commandes relatif aux Cyber-risques** lancé par le CIG de la Grande Couronne. Il s'agit d'un marché de 3 ans à compter de l'année 2018.

Le SICTOM a aussi renouvelé la convention d'assistance retraite CNRACL avec le CIG de la grande couronne.

2– Les marchés publics

En 2016, des marchés ont été attribués et certains ont été classés sans suite, un avenant pour un marché a aussi été conclu :

- Nouveau marché de fourniture de colonnes enterrées en apport volontaire pour l'ensemble des déchets ménagers et recyclables,
- Acquisition de bacs pour la collecte des déchets ménagers
- Avenant au marché de collecte concernant le litige sur la masse salariale
- Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique neuf.
- Fourniture de sacs papier pour la collecte des déchets végétaux.
- Acquisition de caissons amovibles de 10 à 30m³ pour la collecte des déchets
- Acquisition d'une benne compactrice « Ordures ménagères - Encombrants » d'occasion.

Le détail des marchés au cours de l'année 2016 :

N° du Marché	Objet du marché	Entreprises attributaires
Avenant n°1 Marché 05/2012	Avenant au marché de collecte en apport volontaire et en porte à porte de l'ensemble des déchets ménagers et recyclables	Société EUROPE SERVICE DECHETS (ESD)
01/2015	Fourniture de colonnes d'apport volontaire enterrées	Société ASTECH
01/2016	Acquisition de bacs pour la collecte des déchets ménagers	Société TEMACO
02/2016	Acquisition de sacs papier pour la collecte des déchets végétaux	Société TAPIERO
03/2016	Acquisition d'un véhicule utilitaire électrique neuf.	Société GLOBAL PRO
04/2016	Acquisition d'une benne compactrice « Ordures ménagères - Encombrants » d'occasion.	Déclaré sans suite
05/2016	Acquisition de caissons amovibles de 10 à 30m ³ pour la collecte des déchets	Société CMMI

3- Le personnel

Trois agents ont été concernés par un avancement d'échelon au cours de l'année.

Un agent a été nommé stagiaire sur son poste de travail en ayant apporté satisfaction et un agent a été réintégré après un congés parental, mais seulement à 80% de son temps de travail

Un agent a été intégré dans un nouveau cadre d'emploi et un agent est parti à la retraite au 31 décembre 2016.

L'absentéisme est resté important du fait de la réintégration en cours d'année seulement d'un agent en congé parental mais aussi du fait qu'un agent est actuellement en congé de longue maladie. Toutefois il a fortement diminué en ce qui concerne les arrêts pour simple

maladie Pour pallier ces absences des remplaçants ont dû être recrutés. L'absentéisme représente 34 jours pour l'année 2016 (il était de 76 jours en 2015) hors congé de longue maladie (365 jours) et congé parental (119 jours).

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET rembourse toujours les charges du salaire de l'agent qui avait été mis à disposition du CIG de la Grande Couronne et qui a retrouvé un poste.

LES OPÉRATIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT



Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET est engagé dans des actions en faveur de l'environnement, en particulier pour le tri et la valorisation des déchets. Il est partenaire des communes et des collectivités qui réalisent ce type d'actions. C'est ainsi qu'ont été développées plusieurs actions durant cette année 2016 :

1- Publication du journal du SICTOM : "Pou'belle la vie"

Cette année a vu la parution du 7^{ème} numéro du journal du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET dont les articles principaux concernent :

- Le fonctionnement de l'usine d'incinération de Ouarville avec l'alimentation en déchets des fours
- Le travail effectué sur la chaîne du centre de tri, point d'arrivée des bacs bleus
- Des informations relatives aux plateformes de compostage
- L'annonce de la mise en place prochaine de colonnes enterrées
- La recyclabilité des barquettes en plastique

2- Communication via le site internet

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET possède son site Internet. Il permet aux habitants de trouver des réponses à leurs questions diverses et variées et également d'interroger les services. Cet outil de communication est toujours très utile pour annoncer des manifestations ou donner des informations relatives aux collectes telles que celles des jours fériés ou sur des points précis et importants comme l'interdit des piles dans les bacs "Ordures Ménagères".

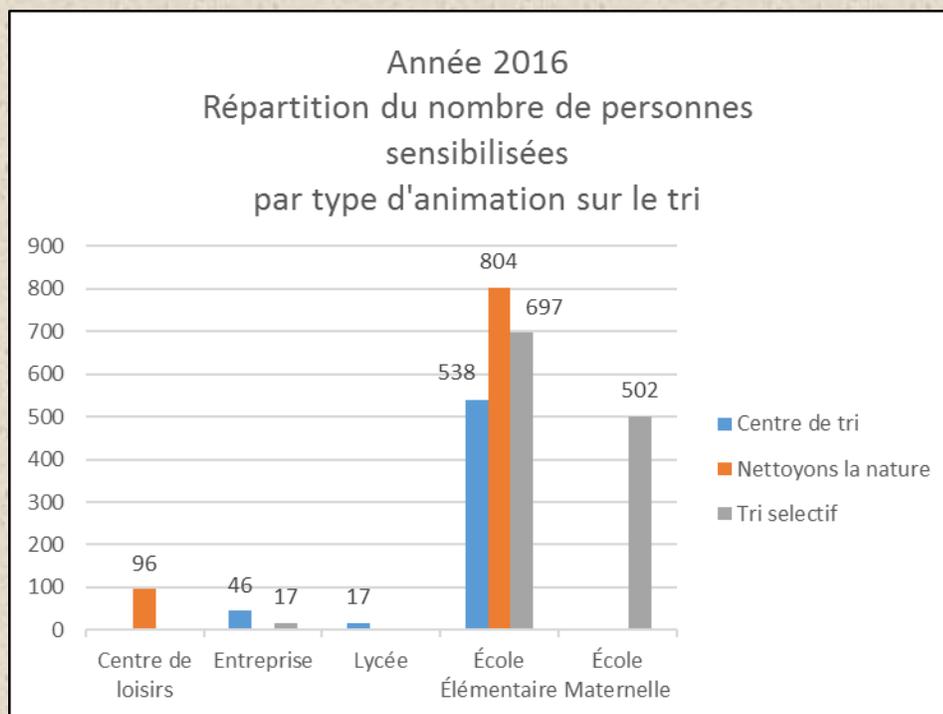
Il y a eu 23 235 connexions durant l'année 2016 dont 9 500 rien que pour les calendriers de collectes. Au total, 52 113 pages ont été lues, soit une augmentation de 8,19 % par rapport à l'année 2015 (48 168 pages lues).

3- Communication dans les écoles et les centres de loisirs, visite des outils

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET continue à développer des actions de sensibilisation au tri en organisant des animations/formations dans les écoles, les entreprises et des visites de centre de tri.

Ainsi, en 2016, 2717 personnes ont été formées par les ambassadeurs du tri, soit 9 écoles maternelles, 24 écoles élémentaires, 3 centres de loisirs, 1 lycée et 2 entreprises.

Cette année, le SICTOM de la Région de Rambouillet a développé une nouvelle animation destinée aux élèves de maternelles.



4- Manifestations organisées par les communes

Les ambassadeurs de tri sont également présents lors de manifestations dans les communes et les kermesses d'écoles où ils organisent des jeux en rapport avec le tri des déchets, le compostage.

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET est partie prenante dans les opérations "Nettoyons la nature" initiées par le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de

Chevreuse depuis 2010. Ces opérations se sont déroulées de nouveau en 2016 sur 3 week-ends.

Préalablement à ces journées, des animations avec les ambassadeurs de tri sont organisées dans les écoles des communes participant à cette manifestation. **Au total : 14 écoles représentant 39 classes et 804 élèves ont été visitées.**

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET met à disposition gratuitement des bacs dans les communes à des points prédéfinis. Cette manifestation s'est soldée pour cette année par la participation de 18 communes du SICTOM (sur 21 au total). Plus d'une centaine de mètres cubes de déchets divers ont ainsi été collectés.

Lors de manifestations importantes dans les communes, le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET est souvent partenaire soit par la présence de l'équipe des ambassadeurs de tri, soit par la mise à disposition de bacs ou de bennes.

5 - Contrôles de collectes

Les ambassadeurs de tri effectuent régulièrement des contrôles de collecte. Cette opération a lieu avant le passage de la benne chargée de la collecte. Lorsque le contenu du bac n'est pas conforme, il y est apposé un autocollant "**TRI NON CONFORME**" et un guide de tri est déposé dans la boîte aux lettres. Dans le cas où le contenu du bac est correct, il est apposé un autocollant "**BRAVO TRI CONFORME**" afin d'encourager les usagers dans leur bon geste du tri.

Les ambassadeurs de tri effectuent des contrôles de collecte régulièrement et cette année, il y a eu 70 contrôles en emballages ce qui représente 7 687 bacs "Emballages" vérifiés dont 2 534 non conformes, soit 33% (32,5 % en 2015). Ces différents contrôles permettent de conserver une bonne qualité du tri qui se situe aux alentours de 86.9 %.

La qualité du tri a une répercussion directe sur les reversements d'ECO EMBALLAGES et sur les surcoûts engendrés par l'incinération des refus de tri et donc sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le collecteur effectue également des refus de bacs lorsque le bac est manifestement non conforme.

**LE SICTOM DE LA RÉGION DE RAMBOUILLET
A LE SOUCI PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT.
IL PARTICIPE, À SA MESURE, À TOUTES LES ACTIONS
PERMETTANT DE RÉDUIRE, RECYCLER
ET VALORISER LES DÉCHETS**

